



## Election du Comité Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Madame, Monsieur,

Le mandat actuel des membres du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (ci-après la Caisse) se terminera le 31 mai 2026.

Le Comité de la Caisse est composé de huit membres, à savoir :

- a) Quatre membres représentant l'employeur, dont deux conseillers communaux et deux membres qui ne sont pas des affiliés actifs à la Caisse, désignés par le Conseil communal ;
- b) Quatre membres représentant les employés, élus par les assurés actifs parmi lesquels deux au moins sont choisis parmi eux.

Une élection doit être organisée conformément aux Statuts et au Règlement d'organisation de la Caisse pour renouveler les représentants des employés.

Le nouveau mandat du Comité sera de 5 ans et se terminera en 2031.

Il est possible à tout assuré actif de la Caisse qui n'est pas bénéficiaire de prestations de la Caisse et qui est âgé de moins de 60 ans au moment du dépôt de la candidature de se porter candidat.

Pour ce faire, nous vous invitons à compléter le formulaire intitulé « Annonce de candidature » mis à votre disposition sur le site internet de la Caisse.

Pour que la candidature soit valable, elle doit parvenir à la Caisse d'ici au **6 mars 2026 au plus tard**. Toute candidature reçue après cette date ne sera pas valable.

Un candidat à l'élection du Comité doit être une personne intègre et jouir de sa pleine capacité civile ainsi que d'une bonne réputation.

Pour être recevable, une candidature doit être accompagnée d'un extrait du casier judiciaire suisse, d'un extrait du registre des poursuites, daté de moins de trois mois et d'un curriculum vitae.

Si le nombre de proposition reçue correspond au nombre de poste vacant, l'élection des candidats sera tacite. Au cas où des propositions supplémentaires seraient déposées dans le délai imparti au 6 mars 2026, un scrutin sera organisé.

Afin que vous puissiez vous faire une idée générale de l'activité qui est celle d'un membre du Comité, vous trouverez ci-dessous les principales tâches de ce dernier ainsi que le profil-type d'un membre du Comité.



## Tâches du Comité

Le Comité mène les affaires de la Caisse conformément aux dispositions légales, aux règlements et aux instructions de l'autorité de surveillance. Il exerce notamment les principales attributions suivantes :

- Représenter la Caisse vis-à-vis des tiers ;
- Edicter et modifier les règlements de la Caisse ;
- Définir les objectifs en matière de prestations, les plans de prévoyance et les principes relatifs à l'affectation des fonds libres ;
- Garantir l'information des assurés ;
- Organiser la comptabilité et approuver les comptes ;
- Nommer et révoquer l'administrateur.

## Profil type d'un membre du Comité

Un membre du Comité doit assumer ses responsabilités et témoigner d'un intérêt particulier et d'une compréhension pour les questions liées à la prévoyance professionnelle sans toutefois posséder forcément des connaissances approfondies.

Des connaissances générales de droit et de comptabilité pourraient notamment s'avérer être un atout pour bien mesurer les enjeux du domaine et comprendre les comptes annuels.

Chacun des membres du Comité doit être disposé à suivre régulièrement une formation continue afin d'être au fait des développements de la prévoyance professionnelle.

Le Comité, ainsi que la gérante de la Caisse, restent à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous présentent, Madame, Monsieur, ses meilleures salutations.

Le Comité de la Caisse de prévoyance  
du personnel de la Ville de Fribourg